



Agenda

- ★ 14 & 15 sept. : Inscriptions aux ateliers Ecuillé en fête.
- ★ 14 sept. : Atelier permaculture
- ★ 20 sept. : After-week de l'APE les Salamandres.
- ★ 5 oct. : Journée citoyenne
- ★ 11 oct. : Soirée d'ouverture Club Ados (Bois de la Sable)
- ★ 18 oct. : Soirée Halloween - Club Ados
- ★ 26 oct. : Lavage de voiture - Club Ados
- ★ 5 nov. : Réunion publique PLUi (Montreuil-Juigné)
- ★ 14, 21 & 23 déc. : « Venez emballer vos cadeaux ! » Club Ados

Mairie d'Écuillé

2 rue de la Mairie 49460 ÉCUILLÉ

Tél. : 02 41 93 32 32

Fax : 09 63 22 02 92

contact@ecuille.fr



Lundi, mardi, jeudi :

Ouverte de 8h30 à 12h30

Permanence téléphonique de 13h30 à 17h

Vendredi :

Ouverte de 8h30 à 12h30

Permanence téléphonique de 13h30 à 16h30

Samedi :

Ouverte de 8h30 à 12h

La mairie est fermée le mercredi

Internet haut-débit

En 2018, nous avons renforcé la réception internet de la commune avec une arrivée à 100 Mo à l'entrée du bourg. Pour en bénéficier dans les meilleures conditions, nous vous conseillons de contacter votre opérateur téléphonique pour tester votre ligne, et changer votre équipement pour un récepteur adapté à cette nouvelle infrastructure. 90 % des foyers sont désormais éligibles à la VDSL, ce qui permet un débit supérieur à l'ADSL sans coût supplémentaire. La fibre dans chaque foyer devrait être opérationnelle d'ici à fin 2020.

Fermeture exceptionnelle de la mairie

Jeudi 19 septembre et Mardi 24 septembre

Nouvelles activités professionnelles

Deux nouvelles activités professionnelles se sont ouvertes sur notre commune en 2019.

Julie BOUGET s'est installée comme **réflexologue plantaire**, consultation à domicile, tout public.

Contact : 06.88.64.21.06

Page facebook et internet

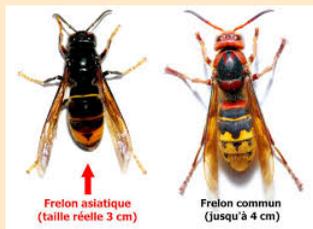
Emilie MOTTAIS-RENOU s'est installée comme **ostéopathe animalier**, spécialisée dans le soin des chevaux, vaches, chiens et chats.

Contact : sur RDV au 07.78.19.48.00

ou emilie.mottaisrenou@gmail.com

Frelons

Un nid de frelons asiatiques a été détruit à l'école, il est possible qu'un autre nid existe. Nous vous conseillons de regarder dans vos cabanons de jardin, haies, au niveau des portes d'entrée...



Si vous repérez un nid, vous pouvez contacter la mairie au 02.41.93.32.32, Rémi passera faire un diagnostic et vous indiquera la procédure à suivre.

Vélo

Dans le cadre de sa politique de déplacements, et notamment de promotion des modes doux, Angers Loire Métropole soutient la pratique du vélo en proposant une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) aux habitants de son territoire.

Les équipements concernés sont les vélos et vélos-cargos à assistance électrique neufs, pliants ou non pliants, répondant aux normes en vigueur.

La subvention peut être accordée pour les vélos achetés entre le 17 juin 2019 et le 31 décembre 2020. Son montant est fixé à 25% du prix d'achat TTC, avec un maximum de 200 euros (400 euros pour les vélos-cargos).

Cette subvention s'ajoute à celle déjà proposée par l'Etat.

Renseignements :

<http://www.angersloiremetropole.fr/mon-quotidien/mobilites/velo/velo-a-assistance-electrique/index.html>

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>

Les listes électorales

Les inscriptions sur listes électorales se font maintenant en ligne sur le site service-public.fr (accessible avec un compte) ou via France Connect, et à condition d'être âgé.e d'au moins 18 ans.

Avant d'effectuer cette démarche, il est possible de vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir. »

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Les états généraux de l'alimentation et la loi EGALIM

A partir de juillet 2017, et suite à l'annonce du président Emmanuel Macron, des états généraux de l'alimentation sont lancés sur tout le territoire, qui donneront lieu à la loi 'EGALIM', votée le 2 octobre 2018 et promulguée le 1er novembre 2018. Quelques précisions sur cette démarche et l'impact de la loi sur notre quotidien.

Les réflexions et ateliers menés autour de cette démarche des états généraux visaient à mettre en adéquation la production agricole du territoire avec la consommation de la population, en privilégiant une alimentation saine, sûre et durable, qui assure dans le même temps un revenu digne aux agriculteurs avec des produits payés au prix juste.

La loi EGALIM issue de cette année de réflexion et de consultation des producteurs et des consommateurs sera applicable au **1er janvier 2022**. Elle détermine 5 mesures phares qui ciblent notamment la restauration collective (crèches, écoles, administrations, hôpitaux...), que leurs systèmes de restauration s'effectuent en gestion directe, ou qu'ils soient confiés à des sociétés privées.

Ces mesures s'articulent autour du développement du bio, du local et de l'écologique, avec un souci de limitation du gaspillage. Cela se traduit de façon concrète par l'obligation de proposer au moins 50% de produits alimentaires répondant à des critères de qualité tels que : issus de l'agriculture biologique (20% minimum du total des achats), labels (type label rouge, Appellation d'Origine Protégée ou Indication Géographique Protégée), écolabels (type pêche durable), commerce équitable... Apparaissent

Ce qui change par rapport à la gamme vers la Légalim :

- + 3 % de produits bio,
- + 20 % de produits d'origine France,
- + 10 % de produits d'origine locale,
- + 40% de label qualité sur la viande et le poisson,
- + 20% de féculents Bio (hors pomme de terre)
- + 13% de poisson Bio ou frais,

également la volonté de diversifier les protéines et menus végétariens, ainsi que l'interdiction des bouteilles d'eau en plastique (conformément à l'article 28>L.541-10-5 du code de l'environnement) et des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique en restauration collective.

Pour plus d'informations :

<https://www.egalimentation.gouv.fr/>

A la cantine d'Ecuillé, c'est **Papillote et Compagnie** qui fournit les repas. **Papillote et Compagnie** est une marque de la Société Publique Locale Angers Loire Restauration créée par la Mairie d'Angers et les communes de Beaucozézé, Briollay, Écouflant, Écuillé, Les Ponts de Cé, Loire Authion, Longuenée en Anjou, Rives du Loir en Anjou, Soulaines sur Aubance, Saint Barthélemy d'Anjou, Saint Clément de la Place, Saint Lambert la Potherie, Saint Léger de Linières, Saint Martin du Fouilloux, Sainte Gemmes sur Loire, Sarrigné, Verrières en Anjou. Cette entreprise publique a pris le relais de l'EPARC au 1er septembre 2019 pour exercer la mission de restauration collective en direction des enfants de ces communes (crèches, écoles maternelles, élémentaires et accueils de loisirs).

Pour plus d'informations : <http://www.papillote-et-cie.fr/>

Pour les enfants de notre commune, nous avons fait le choix de ne pas attendre 2022 et d'appliquer dès cette rentrée 2019 les exigences de la loi EGALIM car cela correspond aux valeurs que nous défendons depuis le début de ce mandat, dans les services proposés à la commune et plus particulièrement aux plus jeunes. Concrètement, cela se traduit par des menus plus fournis en produits bio et locaux, ainsi qu'une sensibilisation au gaspillage alimentaire. Par ailleurs, le pain du restaurant scolaire sera désormais fourni par la boulangerie bio « Du pain sur les Planches » située à Ecuillé. Le surcoût engendré est pris en charge par la commune.

Nous attirons votre attention sur l'importance de fournir une serviette en tissu à vos enfants, afin de limiter l'utilisation de serviettes jetables.

Les ateliers d'Ecuillé en fête

INSCRIPTIONS AUX DIFFERENTS ATELIERS

vendredi 13/09 à 19h00
samedi 14/09 à 11h00
salle des associations

L'atelier de Gigi

Profitez des conseils avisés de Ginette lors des ateliers de couture. Les cours ont lieu le samedi matin de 9h à 12h, 1 à 2 fois par mois.

Tarif : 50 euros par personne

L'atelier Yoga de Gwenaëlle

Faites du bien à votre corps en lui apportant bien-être physique et lâcher-prise. Alors n'hésitez pas à faire un cours d'essai. Les cours sont le jeudi soir à la salle de motricité.

Tarif annuel : 150 euros pour 30 séance

La Zumba avec Virginie

C'est le moment de bouger avec Virginie, alors venez participer aux cours de Zumba.

Venez essayer ! - tarif annuel : 100 euros.

Et les ateliers arts martiaux et permaculture

Adhésion forfaitaire à l'association de 5 euros quelque soit le nombre d'activités.

ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous convions à l'assemblée générale de l'association

le **vendredi 04/10**

salle des associations, 20h30.

Pour rappel, les membres actuels du bureau sont :

- Président : Mickael Laurent-Berthonneau (tel : 06 99 04 69 37)
- Vice-président : Simon Rozat
- Trésorier : Xavier Marie
- Secrétaire : Christèle Lepage (tel : 06 85 74 69 64)
- Membre actif : Joel Godin

Vous pouvez aussi nous joindre par mail :

ecuille.en.fete@gmail.com ou par téléphone.

N'hésitez pas à nous contacter que ce soit pour des inscriptions aux activités ou pour être acteur dans le monde associatif de votre commune, vous êtes les bienvenus.

A Bientôt.

Le bureau d'Ecuillé en fête



Journée Citoyenne

Samedi 5 octobre
Inscription en mairie



La première édition 2018 de nos journées citoyennes a été une grande réussite. Elle a permis des actions ciblées sur la commune que nous n'aurions pas pu faire sans vous. Nous remercions une nouvelle fois tous les participants. Elle a également permis de se réunir tous autour d'un projet commun, l'embellissement de notre commune, dans une ambiance amicale et bienveillante.

Le point sur certains ateliers que nous vous proposons pour l'édition 2019 :

La bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque vous proposent d'installer une boîte à livres. Ce service gratuit sera basé sur l'échange et le partage, permettant à chacun de déposer et emprunter des livres.

L'école

Le directeur de l'école propose :

- ▶ Une aide à la réorganisation de la bibliothèque de l'école, avec l'entretien, le rangement et la saisie des livres dans le logiciel de gestion.
- ▶ Un diagnostic informatique et une éventuelle remise en service de certains postes.
- ▶ Une nouvelle peinture au sol dans la cour des grands, pour laquelle les délégués de classe ont fourni un tracé.
- ▶ L'embellissement des piliers de la cour des petits.

Pour cet atelier, nous recherchons des compétences informatiques.

Les plantations

Nous vous proposons de planter des arbres fruitiers sur la commune, et d'embellir les endroits enherbés par la plantation de bulbes et autres fleurs pérennes. Certains parterres seront également refaits, en fonction du nombre de participants.

Certains autres ateliers sont repris, comme la taille des haies du cimetière ou l'entretien du parcours du terrain de cross. Nous en profiterons pour consolider le pont du chemin des Salamandres.



Journée Citoyenne

Samedi 5 octobre
Inscription en mairie



Présentation des différents ateliers :

Atelier Plantation :

- ◆ Nettoyage de parterre et plantation de végétaux

Atelier Chemins de randonnées :

- ◆ Consolidation du pont du chemin des Salamandres
- ◆ Nettoyage des abords des chemins

Atelier Cimetière :

- ◆ Taille des haies
- ◆ Installation intérieure du colombarium
- ◆ Sablage des allées

Atelier Boîte à livres :

- ◆ Création et installation d'une boîte à livres

Atelier Terrain de cross :

- ◆ Entretien du parcours
- ◆ Installation d'un portique

Atelier Ecole :

- ◆ Peintures dans les cours
- ◆ Réorganisation de la bibliothèque
- ◆ Maintenance informatique

Date limite d'inscription : samedi 28 septembre 12h00.

Programme :

8h30 : Rendez-vous à la salle de motricité de l'école, pour un café d'accueil avec viennoiseries.

9h00 : Remise des tee-shirts, présentation des consignes et début des ateliers.

13h00 : Apéritif et repas offerts par la mairie.

Journée zéro déchet

Dans une volonté de développement durable, la journée et le repas sont organisés « zéro déchet ». Nous vous demandons d'apporter vos couverts pour le repas (assiettes, verres et couverts).

Dans cet esprit, nous vous demandons d'apporter vos gants de travaux.

Nom de la famille : Tél :

Mail :

Chantiers	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Participe(nt) au repas
Plantation			oui / non
Boîte à livres			oui / non
Chemins de randonnées			oui / non
Terrain de cross			oui / non
Cimetière			oui / non
Ecole			oui / non